

restera à 90c. le boisseau pour le blé n° 1 du Nord entreposé à Fort-William-Port-Arthur ou à Vancouver.

2. Les ventes de blé de l'ouest canadien, faites en 1943-1944, seront restreintes à 14 boisseaux par acre autorisée. La limitation des ventes à 14 boisseaux par acre autorisée, au lieu du recours à une quantité marchande globale, simplifiera grandement l'administration et chaque producteur saura exactement la quantité de blé qu'il pourra vendre.

3. Le changement le plus important apporté à la politique a trait au blé livrable en 1943-1944. Sous le régime des présents règlements, seul le blé récolté en 1942 peut être livré sur le contingent de 280 millions de boisseaux de 1942-1943. D'après le nouveau programme, tout blé en la possession du producteur et récolté en 1943 ou en une année antérieure quelconque sera livrable dans les limites des contingents fixés pour la campagne 1943-1944. Le Gouvernement est d'avis que cette particularité de son programme de 1943-1944 sera l'occasion d'une autre réduction des emblavures et permettra aux producteurs de consacrer une plus grande partie de leurs terres à d'autres cultures devenues nécessaires. La plupart des producteurs de l'Ouest auront du blé sur leurs fermes à la fin de la campagne et pourront, par conséquent, réduire davantage leurs emblavures en 1943, tout en pouvant livrer leurs contingents de 1943-1944. Le programme général de production agricole comporte une réduction d'emblavures d'au moins trois millions d'acres dans la région semée en blé en 1943, comparativement à 1942.

4. Les prix minimums de l'avoine et de l'orge seront maintenus, en 1943-1944, à 45c. le boisseau pour l'avoine n° 2 O.C. entreposée à Fort-William-Port-Arthur et à 60c. le boisseau pour l'orge nos 1 et 2 O.C. entreposée aux mêmes localités et les prix seront proportionnels pour les catégories inférieures. Les récoltes antérieures d'avoine et d'orge, de même que celle de 1943, pourront être livrées au cours de la prochaine campagne.

5. Le prix fixe de la graine de lin sera maintenu, en 1943-1944, à \$2.25 le boisseau entreposé à Fort-William-Port-Arthur.

6. En ce qui concerne, dans le programme, les contingents à livrer, l'utilisation des moyens disponibles d'emmagasinage et d'expédition, la Commission canadienne du blé donnera la préférence au mouvement des grains ou catégories des grains les plus en demande en 1943-1944.

7. J'aborde maintenant les aspects de la politique sur le grain pour 1943-1944 qui se rapportent surtout à la production. Au nom de mon collègue, le ministre de l'Agriculture, je désire exposer les principales décisions prises.

Le programme agricole annoncé pour 1943 à la suite de la conférence tenue à Ottawa les 8 et 9 décembre 1942 comporte une augmentation de la production des porcs, des bêtes à corne et des volailles, augmentation qui devra se poursuivre en 1944.

L'opinion bien établie des personnes les plus éclairées des Etats-Unis et du Canada est que, si nous voulons atteindre notre objectif quant à la production des bestiaux en 1943 et en 1944, il nous faudra accroître les emblavures de céréales secondaires au Canada, en 1943.

Nous demandons une augmentation de 12 p. 100 pour les emblavures d'avoine et une augmentation de 11 p. 100 pour les emblavures d'orge. La chose sera encouragée par une garantie de prix minima pour l'orge et l'avoine comme l'an dernier.

En vue de cet accroissement requis, nous demandons aux cultivateurs de réduire leurs emblavures de blé d'au moins trois millions d'acres. Par mesure d'encouragement, le ministre de l'Agriculture proposera d'amender la loi de 1942 concernant la réduction des emblavures afin de permettre le paiement de \$2 pour chaque acre de terre qui, semencée en blé en 1940, ne l'aura pas été en 1943. Dans le cas de nouveaux labourages, 80 p. 100 seront ensemencés en blé et 20 p. 100 en céréales secondaires. Aucun paiement ne sera fait dans le cas des terres abandonnées.

Il n'est pas sûr que la graine de lin provenant de nouvelles emblavures puisse être vendue en 1943. C'est pourquoi nous ne demandons pas aux cultivateurs de semer plus de graine de lin qu'en 1942. S'il survient quelque changement quant à la demande de la graine de lin, les cultivateurs en seront informés plus tard.

On a éprouvé certaines difficultés à écouler la production du seigle. Nous conseillons donc aux cultivateurs de réduire de 31 p. 100 leurs emblavures de seigle.

Finalement, je désire faire une déclaration concernant les paiements pour l'entreposage, sur les fermes, du blé de la campagne de 1942-1943.

Les circonstances touchant l'écoulement de la récolte de cette année n'étant plus les mêmes, le Gouvernement, sur les instances de la Commission canadienne du blé, a décidé de ne pas rétribuer l'entreposage du blé sur la ferme.

Au cours des deux dernières campagnes, on avait consenti des paiements pour l'entreposage du blé sur la ferme à cause de l'encombrement des élévateurs de campagne au début de l'année agricole. Au commencement de la présente campagne, l'espace disponible, moins celui qu'exige la manipulation du blé, suffisait pour entreposer quelque 170 millions de bois-